



## Formation Spécialisée du comité social d'administration de la DIR PJJ Sud 03 octobre 2023

### Compte Rendu

En propos liminaires, la **CGT PJJ Sud** a notamment interrogé la DIR sur :

- les compétences de cette formation spécialisée afin de répondre aux situations problématiques, comme celles des UEMO de Bagnols-sur-Cèze et de Sète ou encore de l'UEAJ de Perpignan.
- la prise en compte des personnels administratifs quant au refus de congés et au temps de télétravail.

La DIR a insisté sur l'arrivée d'un chargé de mission santé et sécurité au travail pour soutenir les DT. S'agissant de Bagnols sur Cèze, la demande d'un relogement est en cours auprès des Domaines, aussi vite que le permettra la nouvelle doctrine d'occupation des locaux de l'Etat datant de février 2023. Doctrine qui, selon **la CGT PJJ**, ne permet d'avoir des locaux d'une surface suffisante pour l'exercice des missions. Il en serait de même pour l'UEAJ de Perpignan.

Mais qu'en est-il des personnels administratifs, à qui on demande souvent plus que leurs fiches de poste ? Pas de réponse à ce jour ! Il semblerait que la DIR n'ait pas eu connaissance des suppressions de temps de télétravail, et des refus de congés pour maintenir un secrétariat sur les STEMOS. La DIR préfère se réfugier derrière sa vision des compétences de la Formation Spécialisée pour ne pas répondre aux sollicitations des représentants du personnel.

Concernant la présentation du guide des événements à potentiel traumatique ou émotionnel, nous notons un réel travail, en espérant que la hiérarchie puisse le rendre vivant sur les terrains. Mais nous avons questionné de nouveau la définition du dialogue social auprès de la DIR : présenter un guide déjà diffusé ? Quel intérêt de solliciter les OS qui ne pourront pas apporter d'amendements. **La CGT PJJ** se refuse d'être réduite à une instance de glorification du travail fait. Nous restons un acteur de terrain garant de la qualité de vie au travail ! Nous avons été rassurés d'apprendre lors de ce CSA que cet outil était modifiable. Il reste à espérer que nos retours soient bien pris en compte, ailleurs que sur un procès-verbal d'instance.

La DIR propose de présenter les Fiches d'incidents signalés, consciente qu'elles ne passent pas par les OS. Fort de cette exception, **la CGTPJJ Sud rappelle aux agents de terrain l'importance de noter toutes difficultés entravant la mise en place de leurs missions, sur les registres santé et sécurité au travail pour que nous portions au mieux vos revendications en CSA Formation Spécialisée.** En effet, les fiches d'incidents signalés remontent en DIR, mais qu'en sera-t-il du traitement de ces données ? Resteront-elles un outil de réponse aux faits médiatisés ou seront-elles de réels supports pour garantir les moyens nécessaires à l'accompagnement des enfants placés sous-main de justice ?

Enfin, si nous saluons la revalorisation salariale des contractuels, nous déplorons l'absence de réelle revalorisation des personnels administratifs titulaires exerçant, en unités, en DT et en DIR. Le tassement des grilles maintient les catégories C et B dans des niveaux de rémunérations indécentes, inférieurs parfois à celui d'agents contractuels nouvellement recrutés. Comment la DIR compte-t-elle garder ses agents qualifiés et compétents ?

**La CGT PJJ** porte auprès du Secrétariat Général les revendications des corps communs. Il serait bien que la PJJ fasse de même !